

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 14 mai 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

| Poste | Nom |
|---------------------------------------|--------------------|
| Conseiller, district électoral n° 2 | Michel Denicourt |
| Conseiller, district électoral n° 3 | Michel Deschamps |
| Conseiller, district électoral n° 4 | Jacques Bienvenue |
| Conseiller, district électoral n° 5 | Claudie Létourneau |
| Conseiller, district électoral...n° 6 | Denis Chagnon |

Sont aussi présentes: M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Assemblée de consultation publique règlement n° 92-2005-82

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n^{os} 214 et 408 ».

Le maire, M. Luc Forand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 12 mars dernier. L'avis public informant les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 15 avril dernier.

M. Forand cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme, qui poursuit en exposant que ce règlement a pour objet de modifier les usages dans la zone n° 409 en autorisant la sous-classe d'usage commercial "E-2".

Cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption d'un second projet de règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

Résolution 2024-05-143

Procès-verbal du 9 avril 2024 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Résolution 2024-05-144

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

| Comptes payés | Pour la somme de |
|--|------------------|
| Chèques n ^{os} 61898 à 61926 S11968 à S12036 | 208 379,80 \$ |

| Comptes payables | Pour la somme de |
|--|------------------|
| Chèques n ^{os} 61825 à 61888 S11943 à S11965 | 701 314,13 \$ |

| Comptes recevables | Pour la somme de |
|---|------------------|
| Comptes n ^{os} 4FD000022 à 4FD000053 | 30 807,34 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Résolution 2024-05-145

États comparatifs des revenus et dépenses / Dépôt

La trésorière, M^{me} Micheline Quilès, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1^{er} semestre se terminant le 30 avril 2024, en conformité de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19)

Résolution 2024-05-146

Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé les propositions suivantes :

- Octroi d'un mandat de services professionnels au Groupe Civitas inc. de Granby, pour un plan de levé de la ligne des hautes eaux au projet Phase 2, de l'émissaire de la rivière Yamaska et de la station de pompage McGale, le tout, tel qu'il appert à la facture n° 44508, datée du 29 mars 2024 au dossier AGBY-237438;
- Octroi d'un contrat à M. Éric Bellegarde de Saint-Hyacinthe, pour la confection de mobilier pour la Salle du Conseil, le tout pour le prix de 5 400 \$, tel qu'il appert dans la soumission datée du 30 avril 2024.

Séance ordinaire du 14 mai 2024

- Octroi d'un don de 1 000 \$ à l'école Paul-Germain-Ostiguy concernant l'acquisition qu'elle a faite d'un chapiteau pour les Griffons de PGO auprès de Acrobate de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'il appert à la facture n° 51339 datée du 12 avril 2024, d'un total de 1 828,10 \$ taxes incluses.

Résolution 2024-05-147

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que Michel Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 15 mai 2024 au 9 juillet 2024 et, il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Michel Deschamps, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-148

Mise à jour des comités du Conseil

Il est proposé par Michel Deschamps

Il est résolu de procéder à la mise à jour des Comités du Conseil, comme suit :

| Comité | Membres nommés |
|--|--|
| Comité des Travaux publics | Jacques Bienvenue Denis Chagnon Michel Denicourt Michel Deschamps |
| Comité | Membres nommés |
| Comité des loisirs | Jacques Bienvenue Michel Deschamps Joanie Généreux Claudie Létourneau |
| Comité | Membres nommés |
| Comité Administration / Finances / Ressources humaines | Denis Chagnon Joanie Généreux Michel Deschamps |
| Comité | Membres nommés |
| Comité Sécurité publique et Incendie | Denis Chagnon Michel Denicourt Jacques Bienvenue |
| Comité | Membres et substitut nommés |
| Comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme | Joanie Généreux Claudie Létourneau Denis Chagnon Luc Forand |

Séance ordinaire du 14 mai 2024

| Comité | Membres et substitut nommés |
|---|--|
| Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) Substitut | Denis Chagnon Claudie Létourneau Luc Forand |
| Comité | Membres nommés |
| Comité relatif à l'application du règlement n° 309 et amendements sur la démolition d'immeubles | Denis Chagnon Michel Deschamps Joanie Généreux |
| Comité | Membres et substitut nommés |
| Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire Substitut | Luc Forand Denis Chagnon Michel Denicourt Michel Deschamps Joanie Généreux |
| Comité | Membres nommés |
| Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville Substitut | Luc Forand Denis Chagnon |
| Comité | Membres nommés |
| Fondation de l'Élite sportive et culturelle de Saint-Césaire | Claudie Létourneau Michel Deschamps Michel Denicourt |
| Comité | Représentant nommé |
| Conseil d'Établissement de l'école primaire Saint-Vincent | Claudie Létourneau |
| Comité | Représentant nommé |
| Conseil d'Établissement de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) | Claudie Létourneau |
| Comité | Représentant nommé |
| Maison de Jeunes des Quatre-Lieux | Jacques Bienvenue |
| Comité | Représentants nommés |
| Fondation du Collège Santé | Denis Chagnon |
| Comité | Représentant nommé |
| Clinique médicale du Collège Santé | Denis Chagnon |
| Comité | Observateur nommé |
| Centre d'Action bénévole (CAB) | Jacques Bienvenue |

Et résolu également que la présente résolution n° 2024-05-148, de mise à jour des Comités du Conseil sera effective à compter du 15 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-149

Tournois de golf / Inscriptions

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'inscription d'élus de la Ville de Saint-Césaire aux tournois et omnium de golf 2024 suivants, à savoir :

| Date | Organisme | Terrain de golf | Inscription | Coût plus taxes |
|---------|-------------------------------|------------------|-------------|-----------------|
| 31 mai | Chevaliers de Colomb | de Saint-Césaire | 2 | 280 \$ |
| 12 juin | Ville de Bedford | de Farnham | 2 | 300 \$ |
| 14 juin | Ville de Saint-Césaire | de Saint-Césaire | 4 | 600 \$ |
| 20 juin | Clinique Pro-Santé Marieville | de Saint-Césaire | 2 | 280 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Résolution 2024-05-150

Travaux de peinture de la Salle du Conseil / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat à Peinture Inotech de Saint-Hyacinthe pour les travaux de peinture de la Salle du Conseil, contrat au prix de 3 599 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° 2024-134 datée du 29 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-151

Municipalité d'Upton – Loi sur la fiscalité municipale - Demande de révision concernant le financement des services de police

Considérant que la Municipalité d'Upton, par sa résolution n° 2024.04.81, demande l'appui de la Ville de Saint-Césaire, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que soit révisée la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c. F-2.1) en ce qui concerne le financement des services de police;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie la Municipalité d'Upton pour tous les considérants exposés dans sa résolution n° 2024.04.81;

Que la Ville de Saint-Césaire demande au gouvernement du Québec de réviser la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c. F-2.1) relativement aux services de police et de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement des services de police;

Que la présente résolution d'appui de la Ville de Saint-Césaire soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'une copie à la Municipalité d'Upton et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-152

MRC de Rouville – Entente avec la SAAQ pour la perception et le recouvrement d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade - Dénonciation des frais uniques de mise en oeuvre / Appui

Considérant que la MRC de Rouville, par sa résolution 24-04-083, demande l'appui de la Ville de Saint-Césaire, dans ses démarches auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) relativement à l'entente visant la perception et le recouvrement de la taxe d'immatriculation des véhicules de promenade (TVI) afin de financer une partie du *Service régional de transport collectif à la demande Axel, la mobilité futée*;

Séance ordinaire du 14 mai 2024

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appui la MRC de Rouville dans ses démarches auprès de la SAAQ, pour tous les mêmes considérants exposés dans sa résolution n° 24-04-083;

Que la Ville de Saint-Césaire:

- dénonce les frais uniques exigés d'un montant de 202 202 \$ nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV;
- demande à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;

Que la présente résolution d'appui de la Ville de Saint-Césaire soit transmise à la SAAQ ainsi qu'une copie à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault, à la MRC de Rouville, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-153

MRC du Haut-Saint-François – Impact des changements climatiques sur la voirie locale / Appui

Considérant que par sa résolution n° 2024-03-587, la MRC du Haut-Saint-François, demande l'appui de la Ville de Saint-Césaire, dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à l'impact des changements climatiques sur l'ensemble des réseaux routiers sous la responsabilité des municipalités;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appui la MRC du Haut-Saint-François dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les mêmes considérants exposés dans sa résolution n° 2024-03-587;

Que la Ville de Saint-Césaire demande :

- de revoir en profondeur le Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers concernant les périodes de dégel;
- d'augmenter le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local et d'en assouplir les conditions d'admissibilité;

Que la présente résolution d'appui de la Ville de Saint-Césaire soit transmise à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault ainsi qu'une copie aux MRC du Haut-Saint-François et de Rouville et à la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-154

Sclérose en plaques Canada – Division du Québec - Mois de mai, mois de la sensibilisation de la sclérose en plaques / Proclamation

Considérant que chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

Considérant que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

Considérant que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

Considérant que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la sclérose en plaques;

Considérant que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la sclérose en plaques de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

Considérant que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de sclérose en plaques de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

Considérant que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans sclérose en plaques;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal de la ville de Saint-Césaire proclame le mois de mai le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend Sclérose en Plaques Canada – Division du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-155

Postes de pompier recruté à temps partiel / Embauche

Considérant la recommandation du directeur du service de Protection et de Secours civil et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour les postes de pompier recruté à temps partiel;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Et résolu d'embaucher à compter du 14 mai 2024, au poste de pompier recruté à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et aux conditions déterminées au règlement n° 225 et amendements et à la réussite de leur test médical, les personnes suivantes, selon la grille salariale en vigueur, le tout soumis à une période de probation de 12 mois débutant le 14 mai 2024:

- M. Kevin Lamata;
- M. Olivier Dupuis;
- M. Yanick Rousseau;
- M. Frédérik Lacasse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-156

Poste de pompier à temps partiel / Fin d'emploi

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi effective le 1^{er} mai 2024 de M. Thomas Desroches, au poste de pompier à temps partiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-157

Programme régional de réalisation des plans d'intervention - Modification / Adoption

Considérant le Programme régional de réalisation d'un plan d'intervention prévu au Schéma de couverture de risques incendie adopté localement par la Ville de Saint-césaire;

Considérant que le directeur du service de Protection et de secours civil recommande au Conseil municipal d'adopter ledit Programme tel que modifié;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire adopte le Programme régional de réalisation des plans d'intervention tel que modifié et que celui-ci soit applicable et appliqué dès son adoption;

Que ledit Programme adopté ce 14 mai 2024, remplace et abroge toute version antérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2024-05-158

Équipements de stabilisation / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Et résolu de procéder à l'acquisition d'équipements de stabilisation pour le service de Protection et de Secours civil auprès d'Équipements incendies CMP Mayer inc. de Drummondville, pour le prix de 8 420 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° SOUM073067A datée du 26 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-159

Ordinateur et imprimante pour la Cour municipale (Remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante pour la Cour municipale (remplacement) auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire, pour le prix de 2 116,65 \$ plus les taxes, tel qu'il appert aux propositions datées des 3 et 17 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-160

Création d'un comité technique visant la pérennité des infrastructures en eau potable ainsi que la modernisation de la gouvernance de la SECT'EAU

Considérant que la SECT'EAU est une société créée par la Loi constituant la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu sanctionnée le 22 juin 1979 et modifiée le 1^{er} janvier 1985;

Considérant que le dépôt des études de capacité ainsi que l'évaluation des besoins en eau potable produite par la firme GBI en 2022 et 2023 font état d'une infrastructure vieillissante nécessitant des investissements de l'ordre de 45 millions de dollars dans les prochaines années en modernisation, en augmentation de capacité et de réserve;

Considérant que l'état de vétusté de certaines infrastructures en eau potable exige la mise en place immédiate d'un plan quinquennal d'investissement permettant de moderniser les équipements en matière d'eau potable et d'en assurer la pérennité à long terme, en maximisant le potentiel des subventions offertes dans le cadre du programme en infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'habitation;

Considérant que la ville de Chambly analyse à l'heure actuelle les différents scénarios de gestion de l'usine de filtration, incluant la création d'une nouvelle division en gestion de l'eau;

Considérant que la ville de Carignan sollicite la SECT'EAU et les villes partenaires afin d'intégrer la nouvelle structure de gouvernance;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la gouvernance de la SECT'EAU;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire est favorable à la création d'un comité technique visant la pérennité des infrastructures en eau potable ainsi que la modernisation de la gouvernance de la SECT'EAU;

Que les villes de Chambly, Richelieu, Marieville et Carignan s'engagent à participer activement au comité afin de permettre le déploiement d'une nouvelle structure dans les prochains mois;

Que la Ville de Saint-Césaire mandate la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe ainsi que la directrice du service des Travaux publics à titre de membre du nouveau comité;

Que le nouveau comité pourra se faire accompagner par des professionnels externes pour les volets technique et juridique;

Que les règles de fonctionnement et de régie interne du comité soient établies par écrit lors de la première rencontre dudit comité, incluant un calendrier des rencontres, le partage des coûts en fonction de la population et de la richesse foncière uniformisé des villes participantes, des frais d'accompagnement et toute autre information relative au bon déroulement des rencontres du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-161

Détection de fuites sur le réseau d'aqueduc / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat de 3 ans à l'Agence Denis Lépine inc. de Sainte-Martine, pour la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc pour le prix de 10 210 \$ / an plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° S823 datée du 12 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-162

Poste de chef d'équipe du service des Travaux publics / Fin d'emploi

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi effective le 18 janvier 2024, de M. Mario Beaudoin, au poste de chef d'équipe du service des Travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-163

Poste de journalier du service des Travaux publics / Permanence

Considérant que M. Stéphane Côté a été embauché le 5 novembre 2023 au poste de journalier 2 au service des Travaux publics et que sa période de probation est maintenant terminée;

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Considérant que la direction du service des Travaux publics et la direction générale sont satisfaites du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à M. Stéphane Côté au poste de journalier 2 au service des Travaux publics à compter du 16 mai 2024 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-164

Poste de contremaître du service des Travaux publics / Embauche

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher de M. Stéphane Bouthot au poste de contremaître du service des Travaux publics, lequel entrera en fonction en juin 2024.

La rémunération associée à ce poste cadre est établie selon l'échelon 7 de la grille salariale en vigueur.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant à la date d'entrée en fonction en juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-165

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenants n^{os} 7, 8, 10R1, 11, 12, 13, 14 et 15

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser les avenants de modification en services professionnels en structure et civil de la firme Denommée Architectes, au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, comme suit : n^{os} 7, 10R1, 11, 12, 13, 14 et 15 d'une somme de 73 086,01 \$ plus les taxes ainsi que l'avenant n^o 8 d'une somme de 60 420,22 \$ plus les taxes financé au net par les surplus accumulés libres, tel qu'il appert auxdits avenants datés des 22 mars, 19 et 23 avril et 7 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-166

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n^o 4

Considérant la recommandation datée du 26 avril 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n^o 4 au contrat n^o AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

Séance ordinaire du 14 mai 2024

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 4 au contrat n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 471 132,56 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

Et résolu également d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-167

Réfection des rangs du Bas-de-la-Rivière Nord, Rosalie et chemin Saint-François / Résolution attestant la fin des travaux

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du mois de juillet 2021 au mois de novembre 2023 ;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire transmet au ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le Conseil municipal attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Résolution 2024-05-168

Automate pour les postes d'essence / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un automate pour les postes d'essence du service des Travaux publics, auprès d'Automation R.L. de Saint-Hyacinthe, pour le prix de 13 200 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 1^{er} mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-169

Outil planteur à poteaux de signalisation / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un outil planteur à poteaux de signalisation pour le service des Travaux publics auprès de Canadian Equipment Outfitters de Innisfil (Ontario) pour le prix de 4 768,74 \$ plus taxes, tel qu'il appert dans la soumission n° 100450 datée du 3 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-170

Parcs de la rue Neveu, du carré Giroux et de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy – Abreuvoirs / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'acquisition de 3 abreuvoirs pour les parcs de la rue Neveu, du carré Giroux et de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy auprès de Sani-Fontaines de Québec, pour le prix de 17 884 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans les soumissions n^{os} 2106 et 2107 datées du 9 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-171

Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Pont de la piste cyclable (Structure P-10400) à Saint-Césaire / Engagement

Considérant qu'un chemin de détour a été aménagé et balisé sur le pont routier de la route 112 traversant la Yamaska sur un tronçon allant jusqu'à la rue Leclair depuis le 8 avril 2024;

Considérant que cette installation, bien que loin d'être idéale, permet de mieux rendre visible le tracé des cyclistes et des piétons pour un partage de la voie de circulation automobile;

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Considérant qu'actuellement, les cyclistes doivent emprunter la rue Leclair à l'intersection de la route 112, pour rejoindre la piste cyclable et que ce tronçon présente très peu d'accotement rendant ainsi difficile la mise en place d'une signalisation sécuritaire tout en étant fréquenté par des véhicules lourds et de la machinerie agricole;

Considérant que pour diminuer le risque d'exposition des cyclistes à des situations pouvant présenter des risques importants de sécurité, le Conseil municipal demande que le tronçon balisé soit prolongé sur la route 112 jusqu'à l'intersection de la rue Leduc;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de prolonger le parcours du tronçon balisé alternatif de la piste cyclable sur la route 112, allant de l'intersection de la rue Leclair jusqu'à la rue Leduc, et de mettre la signalisation et le marquage nécessaire à cette intersection pour assurer une visibilité adéquate. La municipalité en collaboration avec la MRC de Rouville s'engage à assurer le traitement des plaintes pouvant émaner de ce prolongement du chemin de détour.

Il est également résolu de réitérer la nécessité de mettre en place dans les meilleurs délais une solution satisfaisante pour le rétablissement du lien du pont de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-172

Comité rivière Yamaska / Demande pour l'implantation d'une restriction à l'utilisation de certaines embarcations

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Yamaska;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a, par le biais de la résolution n° 2022-04-156 adoptée le 12 avril 2022, demandé aux députés fédéraux de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay et de Shefford, M^{me} Andréanne Larouche, qu'une consultation publique soit tenue ;

Considérant que des représentants élus de la Municipalité de Saint-Damase et des Villes de Saint-Césaire, Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie ont été mandatés au sein du Comité rivière Yamaska, afin de mener les travaux de consultation en vue d'une demande de restriction sur la rivière Yamaska formulée auprès du Bureau de la sécurité nautique;

Considérant que les consultations publiques ont été effectuées dans la Ville de Saint-Césaire le 25 mai 2022 et que le Comité rivière Yamaska a conclu ses travaux;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Et résolu que M^{me} Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité Nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la Ville de Saint-Césaire, le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRBUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé « Demande de restriction sur la rivière Yamaska » dûment préparé par celle-ci. Les documents énumérés précédemment seront préalablement approuvés par la direction générale de la Ville de Saint-Césaire.

Que M^{me} Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique (BSN) de Transports Canada au nom de la Ville de Saint-Césaire, à titre de personne-ressource.

Que la Ville de Saint-Césaire, si la demande de restriction est acceptée, défraie les coûts initiaux de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation de bâtiments (RRVUB), à sa promotion, à l'éducation et à sa communication, et ce pour le tronçon de la rivière Yamaska sur son territoire.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Rouville pour appui.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-173

Poste d'inspecteur en bâtiment et environnement / Permanence

Considérant que M^{me} Tania Atkinson-Marcoux a été embauchée et est entrée en fonction le 28 juin 2023 au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que la direction du service de l'Urbanisme et de la direction générale sont satisfaites du travail accompli et recommande sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à M^{me} Tania Atkinson-Marcoux au poste d'inspectrice en bâtiment et environnement à compter du 28 avril 2024 avec tous les avantages rattachés à ce poste, col blanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-174

Second projet de règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 / Adoption

Considérant qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n°s 214 et 408 » a été transmise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Considérant l'assemblée de consultation publique tenue ce 14 mai 2024 lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que ce projet de règlement contient un objet susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier les grilles des usages principaux et des normes ainsi que le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire municipal;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-82 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les zones n^{os} 214 et 408 »;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-175

Résolution n° 2024-04-134 / Abrogation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'abroger la résolution n° 2024-04-134 prise par le Conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2024 et ce, à toute fin que de droit, pour qu'elle n'ait aucun effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-176

Acte de servitude grevant les lots n^{os} 1 594 447; 3 564 790 et 6 602 092 en faveur de M. André Viens (ancienne sablière chemin Saint-François) / Autorisation de signature

Considérant que la résolution n° 2024-04-134 est dûment abrogée au terme de la résolution n° 2024-05-175;

Considérant que la Ville a convenu d'une entente pour l'établissement d'une servitude de passage en faveur d'André Viens dans le cadre de l'acquisition par la Ville de la partie boisée de la sablière (anciennement lot 4 580 288) ayant fait l'objet d'une promesse d'achat en 2021;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer devant notaire, un acte de servitude grevant les lots n^{os} 1 594 447; 3 564 790 et 6 602 092 en faveur de M. André Viens, tel que décrit aux rapport et plan constituant la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre, Daniel Jodoin, en date du 21 novembre 2023 et portant le n° 17151 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-177

Dérogation mineure DM-01-2024 soumise pour l'implantation de l'habitation située au 764, rue Larose / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Jason Rudy Nolet, propriétaire, concernant l'implantation de l'habitation située au 764, rue Larose sur le lot n° 3 969 195 du cadastre du Québec, en zone n° 106;

Considérant que cette situation s'avère illustrée au certificat de localisation préparé le 28 mars 2024 par l'arpenteur-géomètre, Alexandre Ouellet, sous sa minute 1690;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 25 avril 2024, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-01-2024;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-01-2024 telle que soumise, laquelle a comme effet d'octroyer une dérogation de 2,03 mètres sur la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour l'implantation de l'habitation située au 764, rue Larose, sur le lot n° 3 969 195 du cadastre du Québec, en zone n° 106.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-178

Dérogation mineure DM-02-2024 soumise pour l'implantation de l'habitation de la remise à jardin située au 1405, terrasse Fortin / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Dominic Couture, propriétaire, concernant l'implantation de la remise à jardin située au 1405, terrasse Fortin, sur le lot n° 1 592 016 du cadastre du Québec, en zone n° 115;

Considérant que cette situation s'avère illustrée au certificat de localisation préparé le 19 février 2024 par l'arpenteur-géomètre, Samuel Hottote, sous sa minute n° 636;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que cette demande de dérogation mineure ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 25 avril 2024, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-02-2024;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-02-2024 telle que soumise, laquelle a comme effet d'octroyer une dérogation de 0,13 mètre sur la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements pour l'implantation de la remise à jardin située au 1405, terrasse Fortin, sur le lot n° 1 592 016 du cadastre du Québec, en zone n° 115.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-179

Camp de jour 2024 - Postes d'animateur et d'accompagnateur / Embauche

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Et résolu d'embaucher les personnes suivantes aux postes saisonniers du Camp de jour 2024 selon l'échelle salariale en vigueur pour le Camp de jour, comme suit :

| Nom | Poste |
|------------------------------|-----------------|
| Manéo Casavant | animatrice |
| Élodie Déragon | animatrice |
| Anaël Godin | animatrice |
| Florane Smith | animatrice |
| Florence Cinq-Mars | animatrice |
| Terry-Ann Raymond | accompagnatrice |
| David Lemieux | animateur |
| Méganne Rousseau | accompagnatrice |
| Samuel Debut | animateur |
| Juliette Deschênes | animatrice |
| Jordanne Casavant | animatrice |
| Laurie Flibotte | animatrice |
| Laurie Gosselin | animatrice |
| Maeva Verhoef | Animatrice |
| Maéva Pelletier | animatrice |
| Andrew Blais | accompagnateur |
| Alycia Guertin Naassan | accompagnatrice |
| Clara Labranche | animatrice |
| Roseline Lirette | animatrice |
| Juliette Didier-de-Varennnes | animatrice |
| Carlos Pestana | animateur |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-180

Camp de jour 2024 – Grille tarifaire pour cours de natation / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

et résolu d'approuver la grille tarifaire pour les cours de natation du Camp de jour 2024, tel qu'il appert au document daté du 6 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-181

Terrains sportifs gazonnés – Travaux d'entretien saison 2024 / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour les travaux d'entretien de la saison 2024 des terrains sportifs gazonnés, sous la supervision de l'agronome mandatée par la Ville, à Jean-Pierre Vien de Saint-Césaire, pour une enveloppe budgétaire estimée à 8 647 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission reçue pour 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Résolution 2024-05-182

Remorque pour le service des Loisirs / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une remorque pour le service des Loisirs auprès de Groupe Alliance de Carignan pour le prix de 9 909,72 \$ plus les taxes, tel qu'il appert aux documents datés du 13 mai 2024 incluant l'offre de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-183

Bibliothèque municipale - Politique de gestion et de développement des collections 2024-2029 / Adoption

Considérant que par sa résolution n° 2023-05-174, la Ville de Saint-Césaire s'est engagée à disposer pour sa Bibliothèque municipale, d'une Politique de gestion et de développement des collections;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal adopte sa *Politique de gestion et de développement des collections 2024-2029* pour sa Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaires nouvelles

Résolution 2024-05-184

Parc du Complexe sportif – Équipement de volleyball / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'équipement de volleyball pour le service des Loisirs, auprès de Sports-Inter Plus de Québec, pour le prix de 11 780 \$ plus les taxes, tel qu'il appert au devis n° D902988 daté du 9 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-05-185

Panneaux d'affichage pour événements / Acquisition

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 14 mai 2024

Et résolu de procéder à l'acquisition de 4 panneaux d'affichage pour différents événements de la Ville et leur installation à la Halte routière, au parc de la rue Neveu et à l'intersection des routes 112 et 233 (aux feux de circulation), auprès de l'Enseigniste de Saint-Césaire, pour le prix de 19 372,71 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 10 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Période de questions

Fin de la séance.

Luc Forand
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-05-144, 2024-05-146, 2024-05-149, 2024-05-150, 2024-05-155,
2024-05-158, 2024-05-159, 2024-05-161, 2024-05-164, 2024-05-165,
2024-05-166, 2024-05-168, 2024-05-169, 2024-05-170, 2024-05-173,
2024-05-179, 2024-05-181, 2024-05-182, 2024-05-184, 2024-05-185.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe